

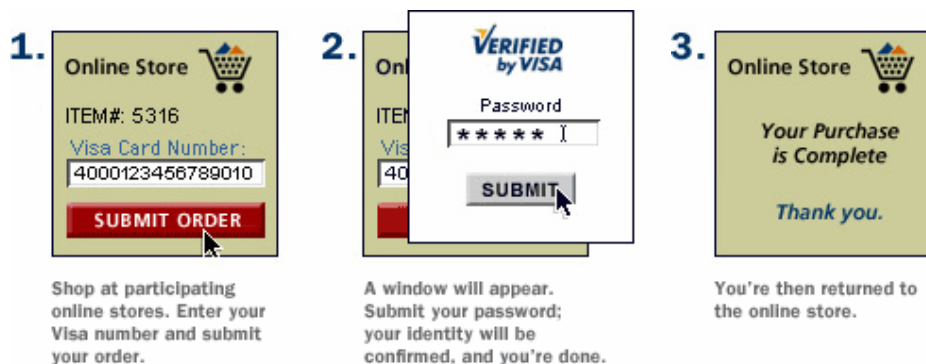
## Verified by Visa

### En quoi consiste le service Verified by Visa?

Verified by Visa est un service protégé par mot de passe et facile à utiliser qui vérifie l'identité du porteur de la carte de paiement au cours de ses achats en ligne. Ce système simple demande au porteur de la carte de paiement d'indiquer son mot de passe personnel lors du règlement de ses achats en ligne par carte Visa comme il saisirait son code personnel ou apposerait une signature dans un magasin. Verified by Visa apporte la preuve que la transaction s'effectue entre le véritable porteur de la carte Visa et le véritable commerçant Visa. Il protège ainsi le consommateur de l'utilisation frauduleuse de sa carte de paiement sur Internet. Ce service apporte aussi au commerçant la garantie que le porteur de la carte est bien celui qu'il dit être et réduit la probabilité de transactions frauduleuses.

### Comment le service Verified by Visa fonctionne-t-il?

- Le porteur de la carte Visa peut opter pour le service Verified by Visa en s'inscrivant pendant la procédure d'achat en ligne lorsque la banque émettrice l'y invite ou auprès de sa banque en une seule inscription simple. Sa banque lui demandera de répondre à une série de questions de sécurité, de choisir un mot de passe pour s'authentifier et une expression secrète qui s'affichera au cours de la vérification pour faire savoir au porteur de la carte qu'il traite bien avec un commerçant légitime.
- Une fois inscrit, le porteur de la carte Visa peut faire des courses en toute confiance dans n'importe quel magasin en ligne participant.
- En faisant ses courses sur Internet, le porteur de la carte Visa choisit les biens et services qu'il veut acheter et va à la page de contrôle.
- Il saisit son numéro de carte Visa, une fenêtre de sa banque s'affiche à l'écran et lui demande son mot de passe.
- La banque vérifie l'authenticité du mot de passe et la transaction s'effectue en donnant au commerçant et au porteur de la carte Visa l'assurance que l'identité de chaque partie a été authentifiée.



**Image 1 :** Faites vos courses dans les magasins en ligne participants. Saisissez le numéro de votre carte Visa et validez votre commande.

**Image 2 :** Une fenêtre va apparaître. Saisissez votre mot de passe. Votre identité sera confirmée et votre commande effectuée.

**Image 3 :** Vous serez ensuite redirigé vers le magasin en ligne.

## **Pourquoi a-t-il été mis en place?**

Verified by Visa a été développé en réponse à une demande réelle de ses clients. Selon une étude menée par Visa, 76 % de ses clients souhaitent bénéficier d'un système protégé par mot de passe qui leur permette de faire des courses sur Internet en toute sérénité.

Plus de 70 % de consommateurs reconnaissent qu'ils feraient plus souvent des achats en ligne avec le système Verified by Visa. Preuve que ce service stimule activement le commerce en ligne, 90 % de ceux qui n'ont jamais rien acheté sur Internet disent aussi qu'ils le feraient volontiers avec Verified by Visa.

## **Dans quelle proportion est-il utilisé?**

2,2 millions de porteurs de carte sont actuellement affiliés au service Verified by Visa au Royaume-Uni et leur nombre augmente de 90 000 à 120 000 par mois.

6,8 millions de porteurs de carte à travers l'Europe y sont inscrits.

Une transaction sur 9 au Royaume-Uni s'effectue avec le système Verified by Visa.

La valeur moyenne des transactions menées sous couvert de Verified by Visa est plus élevée que celle des transactions non authentifiées. Ce constat indique que, s'ils sont protégés par Verified by Visa, les porteurs de carte se sentent plus en confiance sur Internet pour dépenser des sommes importantes.

Plus de 10 000 sites d'e-commerce du Royaume-Uni comme NEXT, BA.com, John Lewis.com, Dixons, Dabs.com, Opodo.com proposent à leurs clients le service Verified by Visa.

À travers l'Europe, 34 000 commerçants en ligne sont inscrits au service Verified by Visa.

Pour en savoir plus sur les commerçants actuellement inscrits au système Verified by Visa, rendez-vous sur le site de Visa à l'adresse <http://visaeurope.com/iusevisa/goshopping.html>

## **De quelle manière le service Verified by Visa profite-t-il aux commerçants?**

Les transactions de commerce électronique sont généralement 8 fois plus susceptibles de faire l'objet d'une contestation que les paiements en magasin. Sans Verified by Visa, elles peuvent donc coûter très cher aux commerçants. Ceux inscrits au système Verified by Visa sont affranchis de leur responsabilité en cas de déni d'achat par le porteur de la carte même si l'émetteur et le porteur de la carte ne participent pas à l'arrangement.

## **De quelle manière le service Verified by Visa profite-t-il aux banques émettrices?**

En réduisant la fraude, Verified by Visa épargne des frais aux banques. Ce service engendre en outre des bénéfices car les consommateurs sont plus enclins à faire des achats sur Internet et à dépenser des sommes plus importantes à chaque transaction.

Pour une démonstration du service Verified by Visa, consultez le site : [www.visaeurope.com/pressandmedia/verifiedbyvisa.html](http://www.visaeurope.com/pressandmedia/verifiedbyvisa.html)

*Pour en savoir plus, contactez:*

*Françoise Brinster  
Cohn & Wolfe Public Relations  
+41 22 908 40 73  
francoise\_brinster@ch.cohnwolfe.com*